

RPI FRANCIERES - HEMEVILLERS - MONTMARTIN

CONSEIL D'ECOLE DU 10 JUIN 2016

de 18h00 à 20h00 à l'école de Montmartin

Les membres du conseil d'école

Les élus

- M.Bloda (adjoint à la mairie d'Hémévillers)
- M. Soën (maire de Francières)
- M.Viard (adjoint à la mairie de Montmartin)

Les représentants des parents d'élèves

Mme Tellotte, Mme Priem, Mme Fauquet, Mme Fabbis, Mme Dupont, Mme Régnier, M,Pillot et M.Dorlé

L'équipe enseignante

- M.Kunda (classe de CM1/CM2 chargé de l'école d'Hémévillers (président de séance)
- M. Vaubourg (classe de CE1/CE2)
- M. Boulefroy (classe de CP et directeur de l'école de Montmartin)
- Mme Patrouiller (classe de MS/GS de l'école de Francières)
- Mme Cardon (classe de PS/MS et directrice de l'école de Francières)
- Mme Lemaire (classe de MS/GS de l'école de Francières)
- Mme Derouanne (classe de PS/MS de l'école de Francières)

Membres invités : Mme Ingrid Duvernois (ATSEM), Mme Catherine Bloda, responsable de la cantine et du périscolaire, Mme Briteau (Présidente de l'APE)

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Effectifs et répartitions rentrée 2017**
- 2/ Travaux souhaités dans les écoles**
- 3/ Liaison GS/CP**
- 4/ Classe découverte 2017**
- 5/ Transport scolaire et possibilité de changements des horaires**
- 6/ Présentation du guide alerte attentat**
- 7/ Transport scolaire**

1) Effectifs et répartitions à la rentrée 2017 :

Ecole maternelle Francières :

nés en 2013 : 16 PS

nés en 2012 : 14 MS

nés en 2011 : 18 GS

+ 1 scolarisation adaptée

total maternelle : 49

Ecoles élémentaires Montmartin et Hémévillers :

CP : 14

CE1 : 22

CE2 : 21

CM1 : 10

CM2 : 14

total élémentaire : 81

total RPI: 130

Moyenne d'élèves par classe sur le RPI : 26 élèves mais, à Montmartin, la moyenne s'élève à 28,5 élèves. Si de nouvelles inscriptions avaient lieu pour l'école de Montmartin, l'équipe enseignante pourrait envisager que quelques élèves de CE2 soient inscrits à l'école d'Hémévillers.

Par rapport à la prévision d'effectifs (140 élèves) qui avait été donnée lors du précédent conseil d'école, il y a une baisse de 10 élèves. Cela provient principalement de la non inscription d'élèves de petite section. Mme Cardon, directrice de l'école de Francières, a contacté chaque famille qui n'était pas venue inscrire son enfant. Ce sont des familles qui ont déménagé ou bien qui ont demandé une dérogation pour une autre école. En outre, deux élèves scolarisés à l'école de Montmartin ont été radiés dernièrement.

Compte tenu de ces effectifs, M.Hasard, notre inspecteur, nous a fait savoir qu'une ouverture n'était plus à l'ordre du jour. Cependant, il a demandé à être tenu informé de toute nouvelle inscription dans les écoles du RPI. Si les effectifs pour la rentrée 2017 étaient amenés à augmenter sensiblement, une ouverture pourrait être, à nouveau, envisagée même à la rentrée, en septembre.

2/ Travaux souhaités dans les écoles

- Hémévillers : revêtement du mur (côté rue) abîmé sur une partie, moteur d'un volet roulant qui ne fonctionne plus, tracés au sol
- Francières : rideaux occultants dans la salle de repos des moyens. M.Soën indique que les rideaux ont été commandés.
- Montmartin : tracés au sol, gouttières qui fuient, toilettes à réparer

3/ Liaison GS/CP

La date du 20 juin a été retenue. Ce jour-là, la classe des CE1-CE2 ont une rencontre football.

3/ Classe découverte 2017

Rappel: un projet de classe-découverte est envisagé pour l'année scolaire 2016-2017. Cette classe-découverte est organisée tous les deux ans afin d'en faire bénéficier chaque élève du RPI (en CM1 ou en CM2). D'un point de vue financier (pour les familles et pour le syndicat scolaire), il n'est pas envisageable d'organiser ce projet tous les ans.

Pour 2016-2017, le projet classe de neige est abandonné et remplacé par un projet classe de mer. Plusieurs raisons : enneigement aléatoire, suppression de la subvention du Conseil Général.

Cette classe-découverte sera organisée avec la classe de CM2 de l'école de Rémy en particulier pour le partage des frais de transport.

Thématique choisie: découverte du milieu marin / Char à voile . Lieu: Carolles dans la Manche

Les modalités de financement sont à définir dès maintenant afin, dès la rentrée, de pouvoir en informer les parents.

Un devis a été reçu : 11 607 € pour 27 élèves. Le coût par enfant est de 430 €. A titre de comparaison, pour la dernière classe de neige, le coût par enfant s'élevait à 606 €. M.Kunda propose le financement suivant :Sirs (45% soit 194 €) , Famille (55% soit 236 €) .

Pour 2017, M.Kunda propose que les 500 € qui sont versés, chaque année par l'APE, pour les voyages scolaires, soient utilisés pour un voyage autre que la classe de neige. Lors des précédentes classes-découvertes, l'APE avait versé ces 500 € pour la classe-découverte (1000 € tous les 2 ans). Cependant, lors des précédentes classes-découvertes, l'APE avait versé 15 € par enfant. M.Kunda demande si cela sera toujours le cas. La présidente de l'APE répond que cela sera discuté lors d'une prochaine réunion de l'APE.

Le coût, pour les familles (236 €) comme pour le Sirs (194 €) sera moins élevé que pour les précédentes classes-découvertes qui étaient des classes de neige.

5/ Transport scolaire et possibilité de changements des horaires

Lors du précédent conseil d'école, il avait été envisagé la possibilité, pour les trois écoles du RPI, de quitter 15 minutes plus tôt l'après-midi et d'allonger les matinées de 15 minutes (sauf celle du mercredi). Cela permettrait aussi de réduire la durée de la pause méridienne qui, de l'avis général, est trop longue. Celle-ci passerait, à quelques minutes près, de 2 h15 à 2 h.

M. Soën indique que le Conseil Général a répondu favorablement. Les enseignants proposent donc les horaires suivants pour la rentrée 2017 :

	Matin (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	Après-midi (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	Mercredi (pas de changement)
Ecole d'Hémévillers	9h03 / 12h01	14h07 / 16h35	9h03 / 11h19
Ecole de Francières	9h14 / 12h12	14h17 / 16h45	9h14 / 11h30
Ecole de Montmartin	9h / 11h58	14h02 / 16h30	9h / 11h16

Pour information, voici les horaires actuels des 3 écoles :

	Matin (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	Après-midi (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	Mercredi
Ecole d'Hémévillers	9h03 / 11h46	14h07 / 16h50	9h03 / 11h19
Ecole de Francières	9h14 / 11h57	14h17 / 17 h	9h14 / 11h30
Ecole de Montmartin	9h / 11h43	14h02 / 16h45	9h / 11h16

Plusieurs représentants de parents font remarquer qu'il serait souhaitable, si ces changements d'horaires sont effectifs ou susceptibles de l'être, que les parents en soient informés avant les vacances. Pour les enseignants, cela va de soi. Cependant, M. Soën fait remarquer que les nouveaux horaires de bus ne lui seront communiqués probablement qu'au mois d'août.

Enfin, plusieurs représentants de parents font remarquer que ces changements d'horaires risquent d'alourdir le coût du périscolaire pour certaines familles.

Le conseil d'école se prononce favorablement à ces changements d'horaires.

6/ Présentation du guide alerte attentat

Chaque école a été destinataire d'un guide Vigilance-attentats. Il a été produit par le SGDSN (secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale). Ce guide s'inscrit dans la mise en place d'une culture du risque auprès de la communauté éducative. Il faut le considérer dans une logique pédagogique/éducative et non sécuritaire.

Il s'agit d'anticiper un événement de la même façon que ce qui se fait pour les alertes incendies ou les confinements.

Le guide comporte 3 parties.

- La méthodologie que doit employer le directeur d'école.
- Comment se préparer ?
- Comment réagir ?

Pour les enseignants, il s'agit de concevoir et mettre en place des contenus et des modalités de travail avec les élèves sur la sensibilisation au « risque attentat ».

Les caractéristiques des élèves du cycle 1 au cycle 3 seront, bien entendu, prises en compte.

Chaque école s'est vue attribuer un référent gendarmerie/police et il est conseillé de faire appel au référent police/gendarmerie de l'école pour tout besoin dans la mise en place des préconisations de ce guide.

Les actions prévues auprès des élèves seront présentées au premier conseil d'école de l'année 2016-2017.

7/ Transport scolaire

Mme Fauquet expose le cas d'un élève scolarisé à l'école de Montmartin qui mange à la cantine se trouvant à Francières. Un jour, cet enfant est descendu à Hémévillers et s'est retrouvé seul dans la rue. M.Soën fait remarquer que, depuis que la cantine existe, cela n'était jamais arrivé et que l'enfant en question est un enfant assez perturbé. M.Soën rappelle que la présence, dans le car, d'une personne employée par le Syndicat Scolaire est motivée par le transport d'enfants de maternelle.

Cependant, les représentants des parents regrettent que, lors du transport scolaire, les enfants des écoles élémentaires (en particulier les CP et CE1) ne soient pas plus strictement encadrés. Les représentants des parents demandent s'il ne serait pas possible d'élargir les responsabilités de l'accompagnatrice.

Mme Bloda, responsable de la cantine et du périscolaire, propose de fournir à l'accompagnatrice du car un document (mensuel ou hebdomadaire) qui récapitule les enfants qui mangent à la cantine.

Signatures :

pour le SIRS : M.SOËN

Le président de séance :M.KUNDA

Pour les délégués des parents d'élèves :